

MAIRIE
DE
SANDOUVILLE



Sandouville le 22 Octobre 2019

PROLOGIS
3 Avenue Hoche
CS 60006
75384 PARIS Cedex 8

25 OCT. 2019

Objet : Remise en état du site

Monsieur,

J'accuse réception de votre demande relatif à la demande d'autorisation d'exploiter à deux entrepôts sur notre commune, et qui sollicite notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (conformément à l'article R512-6, alinéa 7 de la partie réglementaire du Code de l'Environnement livre V – chapitre I du 16 octobre 2007).

Nous n'avons pas à l'heure actuelle de souhait précis quant à l'usage qui devra être fait de ce terrain ou des bâtiments. Nous vous rappelons cependant que les dispositions à prendre pour préserver l'environnement restent de votre seule responsabilité ou de celle de la société qui reprendra l'autorisation d'exploiter.

Nous vous demandons de respecter les dispositions légales selon les prescriptions définies par les articles R. 512-77 et suivants de la partie réglementaire du Code de l'Environnement (Livre V – chapitre I, et en particulier :

- L'exploitant de l'installation à la date de la cessation définitive de l'activité informera le Préfet trois mois avant la fermeture du site.
- Il assurera la mise en sécurité du site et notamment :
 - l'évacuation ou l'élimination des produits dangereux
 - l'élimination et l'évacuation des déchets,
 - la dépollution du sol et des eaux souterraines éventuellement pollués,
 - l'interdiction d'accès au site ou aux installations pouvant présenter des risques pour la sécurité des personnes,
 - la surveillance des effets de l'installation sur l'environnement si nécessaire.
- Tous les documents, rapports, études relatifs à la dépollution et mise en sécurité du site ainsi que les plans seront transmis à la mairie et au préfet. Ces documents seront accompagnés d'une proposition sur le type d'usage futur du site que l'exploitant envisagera de considérer.

La mairie donnera alors son accord ou non sur la proposition au regard des règlements d'urbanisme applicables à cette date, des besoins de la commune et du contexte économique du moment.

Veillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations

Le Maire,

Jacques DELLERIE

